



**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2011**

1°) Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2011.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

2°) Finances communales – Approbation du budget primitif de l'exercice 2011.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable – 2 contre : M. Blanchard et M. Durdux – 1 abstention : Mme Rossi.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable – Melle Candelier et M. Blandin (pouvoir à Melle Candelier) votent contre. M. Giafferi ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Detolle.

Monsieur Detolle considère que le vote du budget primitif est un temps fort de la vie communale ; ce document retrace en chiffres toutes les actions qui donnent lieu à un échange monétaire. Il indique que pour apprécier complètement cet acte fondamental, les conseillers disposent de deux documents :

- le fascicule officiel réglementaire et
- le rapport de présentation, préparé par la direction des services financiers qu'il remercie vivement. Ce rapport, plus synthétique est aussi plus abordable, mais néanmoins suffisamment détaillé pour permettre à chacun de procéder à une analyse fine, ce dont les membres de la commission des finances ont convenu.

Monsieur Detolle poursuit en présentant quelques réflexions générales sur le budget puis les éléments saillants du budget 2011, en développant successivement deux points :

1. le budget : un acte politique
2. les clés pour une appréciation technique des équilibres du BP 2011.

I. Le budget : un acte politique

Monsieur Detolle rappelle en préambule les deux natures du budget : prévision et autorisation d'une part, sincérité des chiffres présentés, d'autre part.

L'acte de prévision est un exercice toujours délicat, mais ceci explique aussi que le recours aux autres phases d'ajustement que sont le budget supplémentaire et les décisions modificatives soient prévus par les textes. Ces ajustements sont d'ailleurs généralement mineurs en rapport aux montants du budget primitif. La sincérité oblige à n'inscrire que les recettes certaines ou, dans certains cas, le plus proche de ce qui probable compte tenu des historiques, comme au moment de l'élaboration du budget. Enfin, acte d'autorisation car c'est le vote du budget qui autorise à percevoir les recettes et à engager les dépenses. Tout ceci est évident, mais le rappel est simplement destiné à bien situer la portée du vote du conseil.

Le budget est un acte politique au sens où les options retenues traduisent la politique de la ville. Bien sûr, le budget est annuel et le conseil se prononce sur les prévisions pour 2011. A ce stade, deux réflexions s'imposent à Monsieur Detolle : le budget est une construction cohérente et homogène ce qui signifie qu'isoler une ou deux propositions de l'ensemble, pour les traiter séparément, introduit un biais dans le raisonnement global. La deuxième réflexion consiste à dire que, pour apprécier justement les propositions qui sont faites pour 2011, il convient bien sûr d'avoir présent à l'esprit l'historique des comptes réalisés précédents et une idée de ce qui pourrait être l'année suivante.

Sans revenir sur l'incertitude ambiante due aux événements internationaux de diverses natures et qui ne seront sans doute pas sans influence sur la conjoncture, Monsieur Detolle entend simplement rappeler qu'au niveau de la ville, plusieurs éléments incitent à la prudence (réforme fiscale : contribution économique territoriale au lieu et place de la taxe professionnelle, mécanismes de péréquation, gel des principaux concours financiers de l'Etat). Mais la prudence ne signifie pas immobilisme. Ceci signifie au contraire volontarisme et maîtrise : il en va ainsi du processus volontaire de désendettement qui est proposé, synonyme de limitation des investissements après trois années d'efforts exceptionnels portant notamment sur l'école Croix-Bosset et la rénovation de l'Hôtel de Ville. Nul doute que la réduction de l'encours d'emprunt est une mesure saine de gestion. Il s'agit d'y parvenir d'une part en affectant le produit d'une recette exceptionnelle (cession du terrain de la rue des Pommerets au bailleur social I3F), au remboursement effectif d'emprunt et d'autre part en ne recourant pas cette année à l'emprunt. Ces deux mesures aboutissent à une réduction d'environ 3,4 M€ de l'encours de dette.

Il en va aussi de la pause fiscale (taxe foncière, taxe d'habitation) qui vient ainsi accompagner les ménages dans leur gestion de la crise. Il en va également de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général et les dépenses du personnel.

Pour Monsieur Detolle, la pause des investissements ne signifie pas pour autant absence d'investissements, la liste des travaux figurant dans le rapport de présentation en atteste.

II. Les clés pour une appréciation technique des équilibres fondamentaux du BP 2011.

Il s'agit ici de mettre en perspective la construction globale du budget respectant les équilibres essentiels de celui-ci.

Monsieur Detolle souligne ainsi que la section de fonctionnement va dégager une épargne brute prévisionnelle importante, 2,41 M€ contre 1,96 en 2010 et que les recettes réelles de fonctionnement croissent plus vite (+ 2,1%) que les dépenses réelles de fonctionnement (+ 0,6%). Ceci a pu être obtenu grâce à la stabilisation maîtrisée des dépenses de personnel et à l'augmentation très contenue des charges générales. L'autofinancement réalisé permet de contribuer aux recettes de la section d'investissement et de ne pas recourir à l'emprunt, dit d'équilibre, dans la mesure où les dépenses d'investissement ont été parallèlement réduites.

Pour conclure, Monsieur Detolle qualifie le projet de budget pour 2011 de projet vertueux dans un contexte d'incertitudes financières et de risques internationaux divers et invite ses collègues à l'adopter.

La parole est donnée à Monsieur Durdux.

Pour Monsieur Durdux, l'élément marquant de ce budget est que l'on dispose d'une certaine marge de manoeuvre budgétaire, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Par contre, ce qui est nettement moins bon, c'est l'emploi que l'on propose de faire de cette marge de manoeuvre, en l'affectant au remboursement de la dette.

Ce faisant, il serait donné aux Sévriens un message très négatif indiquant qu'il existe des disponibilités, mais que l'on ne sait pas quoi en faire, qu'il n'y a aucun projet valable pour la ville et que donc en l'absence d'idée, on se résigne à rembourser un peu la dette. Ce qu'il faut bien noter, c'est qu'en remboursant 2 millions d'euros de dettes, on doit économiser 60 000 euros d'intérêts par an, ce qui est une somme très marginale rapportée au budget total de la ville. C'est alors une politique de repli qui serait adoptée, à l'heure où les français observent des conditions économiques dégradées, une situation de l'emploi difficile, des révoltes contre des tyrannies et des catastrophes écologiques à répétition... Dans un environnement chaotique comme celui-ci, il est nécessaire que les pouvoirs publics, et en particulier les collectivités locales, établissent des lignes d'actions fortes qui marquent la confiance en l'avenir. Et quand on est à Sèvres, et que l'on dispose d'une marge de manoeuvre budgétaire, une bonne façon d'engager et de marquer la confiance en l'avenir serait d'affecter cette capacité d'autofinancement pour accomplir par exemple un acte de développement durable fort. On pourrait affecter 1 million, 1,5 million ou deux millions à un tel projet, en confiant au CSDD le soin de l'élaborer, en concertation avec les Sévriens. Parce que dans le développement durable, il y a de l'activité économique, il y a de l'emploi, et il y a de meilleures conditions de vie pour demain. C'est donc un investissement utile. Pour Monsieur Durdux, il serait dommage que la ville, qui en a les moyens, passe à côté d'une telle opportunité.

La parole est donnée à Monsieur Giafferi.

Pour Monsieur Giafferi, le projet de budget 2011 de la commune, repose sur l'équation suivante : des investissements limités, un désendettement non négligeable, le maintien du taux des impôts locaux communaux. Chacun de ces trois paramètres est respectable.

Monsieur Giafferi considère cependant que les sévriennes et les sévriens, comme tous les français, sont particulièrement touchés par la baisse de leur pouvoir d'achat. Dans ce contexte, son groupe pense qu'au regard des incertitudes financières et

budgétaires qui s'annoncent dans les prochaines années, qu'il eut été plus juste de proposer en 2011 une baisse, même très légère, du taux des impôts locaux dépendant de la municipalité. Cela est possible, au regard de l'endettement raisonnable, maîtrisé et sain de la commune. Il aurait suffi de proposer un désendettement moins important (par exemple 3 millions d'euros au lieu de 3,4 millions) ce qui aurait permis d'affecter la différence, 400 000 euros, à une baisse du taux des impôts locaux et aurait eu l'avantage d'alléger d'autant la charge fiscale des ménages sévriens. Monsieur Giafferi souligne que le soutien apporté par la majorité municipale à des mesures injustes tel que le presque défunt bouclier fiscal durant ces deux dernières années, a jeté le trouble dans l'opinion. Une baisse du taux des impôts locaux aurait eu pour Monsieur Giafferi une vertu réparatrice moralement, politiquement et économiquement. Dans cet état d'esprit, par souci de cohérence et prenant en compte les différents arguments qui ont été développés lors du débat d'orientations budgétaires, le groupe des élus Modem faisant de la baisse des impôts sa priorité comprend que le niveau d'investissement reste modeste cette année.

Pour conclure, Monsieur Giafferi synthétise ses commentaires. Tant le montant que la nature des investissements prévus dans le budget lui semblent raisonnables, même s'il juge insuffisant le crédit ouvert pour l'isolation des combles de la Mairie. Il juge intéressant le désendettement proposé. Il regrette la frilosité et le manque de courage de la majorité proposant de maintenir les taux de fiscalité alors qu'il aurait été préférable de les baisser. C'est pourquoi, il annonce que le groupe du Modem s'abstiendra sur le projet de budget 2011.

Monsieur Giafferi profite de l'occasion de cette intervention pour exprimer au Maire une double reconnaissance ; tout d'abord celle d'avoir reconnu publiquement l'ânerie que fut le bouclier fiscal mais surtout celle d'avoir incité la majorité municipale à soutenir le vœu que le groupe Modem avait formulé à propos du projet de la RD 7, ce même vœu ayant été combattu par la majorité du conseil d'Issy les Moulineaux.

Pour Mademoiselle Candelier, le budget qui est présenté ne contient pas de surprise, ses grandes lignes ayant été clairement indiquées lors du débat sur les orientations budgétaires. Côté recettes, le projet de budget fait le même constat que le groupe des écologistes ; l'Etat continue son désengagement vis-à-vis des collectivités territoriales puisque la dotation globale de fonctionnement pour Sèvres diminue de près de 4% et l'on ne peut craindre que le pire dans les années à venir avec les annonces d'une part du gel de la DGF et les retombées négatives pour les collectivités territoriales de la réforme entamée sur la taxe professionnelle, d'autre part.

En commençant sa présentation en commission des finances, Monsieur Detolle, que la conseillère écoute avec toujours beaucoup d'attention, a commis selon elle un joli lapsus, en qualifiant ce budget, de budget de désinvestissement... Pour Mademoiselle Candelier, c'est effectivement ce qui caractérise le projet de budget pour 2011.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, leur diminution recèle bel et bien une baisse de la qualité de services offerts aux habitants, en ne remplaçant plus les fonctionnaires qui partent en retraite. Mademoiselle Candelier reproche aussi à la Municipalité de se réjouir, d'une certaine façon, que le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'augmente pas, laissant les agents de la ville apprécier...

Une fois le gros investissement de la mandature réalisé, c'est-à-dire la construction de la nouvelle école Croix Bosset, on ne fait plus rien alors que la Ville devrait investir massivement dans l'entretien et la rénovation des bâtiments municipaux. Les élus écologistes demandent depuis des années de prendre en compte l'impact de la crise énergétique et souhaite un vaste plan d'amélioration de l'isolation et de l'efficacité énergétique du patrimoine.

A cette exigence, il est répondu par des opérations saucissonnées qui, au final, risquent de coûter plus cher à la collectivité qu'un traitement global de la problématique. Mademoiselle Candelier en prend deux exemples. Le premier concerne l'Hôtel de Ville. Il a été rénové, réaménagé, mais sans réfléchir au traitement des consommations énergétiques. Résultat, on va enfin isoler les combles cette année pour un montant effectivement de 30 000 euros, et il n'est pas sûr que ce soit très efficace, mais on ne réfléchit toujours pas au mode de chauffage utilisé. Le second exemple, c'est celui de l'école Gambetta où il est proposé de traiter le cabinet médical pour une somme de 10 000 euros sans toucher au reste du bâtiment, ce qui semble totalement incohérent.

Pour Mademoiselle Candelier, le budget est un acte politique, son vote l'est aussi. Les élus écologistes voteront donc contre un projet de budget primitif qui ne répond pas aux besoins des sévriens et qui ne prépare en rien l'avenir.

Mademoiselle Candelier termine par une dernière remarque, qui servira d'explication de vote pour le point suivant qui concerne la fixation des taux des impôts locaux. Là encore, le vote du groupe des écologistes sera négatif pour deux raisons. C'est la première fois que le conseil municipal, doit se prononcer sans avoir communication des bases de fiscalité. La réforme des finances locales et les suppressions de postes dans l'administration fiscale perturbent à un tel point les services fiscaux que ceux-ci sont dans l'incapacité de fournir les renseignements qu'ils doivent fournir réglementairement. Le Conseil va donc voter à l'aveugle, sans avoir la certitude du rapport des taxes, des impôts.

Elle ajoute de plus que le produit des impôts inscrit dans le budget sert à mettre en œuvre une politique que le groupe des écologistes n'approuve pas.

Avant de passer la parole à Monsieur Detolle et après avoir remercié les différents orateurs, Monsieur le Maire souhaite revenir sur le fait que le conseil est appelé, pour la première fois, à adopter le budget sans avoir communication des bases de fiscalité. Il précise que ce n'est pas du fait de la Municipalité ; c'est un problème national lié à un ensemble de réformes qui se télescopent un petit peu, entre la suppression de la taxe professionnelle, la réforme des collectivités locales. Les services du Ministère des Finances étant effectivement dans l'incapacité de donner des éléments définitifs avant le mois d'août ou de septembre, il lui paraissait difficile d'attendre cette date.

A Monsieur Durdux, Monsieur Detolle répond qu'il y a bien des marges de manœuvre, mais que ces marges de manœuvre ne sont pas là comme par hasard, c'est tout à fait volontairement que la Municipalité les a créées. Il réaffirme que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain et que la décision de procéder dans ce budget à

des remboursements de dette, c'est contrairement à ce que pense Mademoiselle Candelier, préparer l'avenir. Après avoir créer par le passé des capacités d'emprunter et les avoir utilisées, après un cycle d'investissement, la commune entre dans un cycle de remboursement pour ménager la possibilité d'intervenir, de réinvestir, plus tard.

A Monsieur Giafferi qui proposait une baisse très légère des taux de fiscalité, Monsieur Detolle répond que si c'est très léger, personne ne va le voir. C'est précisément en restant attentive aux difficultés des ménages que la Municipalité propose de maintenir les taux de fiscalité en 2011.

Monsieur le Maire appelle ensuite l'assemblée au vote du budget chapitre par chapitre puis section par section.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité, les chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 023 et 042 relatifs aux dépenses de fonctionnement avec 5 voix contre : Mme CYROT, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, M. DURDUX et Melle CANDELIER et 3 abstentions : M. GIAFFERI, M. TABIT et Mme ROSSI.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité, les chapitres 013, 70, 73, 74, 75 et 77 relatifs aux recettes de fonctionnement avec 5 voix contre : Mme CYROT, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, M. DURDUX et Melle CANDELIER et 3 abstentions : M. GIAFFERI, M. TABIT et Mme ROSSI.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité, les chapitres 20, 204, 21, 23, 16 et 27 relatifs aux dépenses d'investissement avec 5 voix contre : Mme CYROT, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, M. DURDUX et Melle CANDELIER et 3 abstentions : M. GIAFFERI, M. TABIT et Mme ROSSI.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité, les chapitres 13, 16, 10, 27, 024, 021 et 040 relatifs aux recettes d'investissement avec 5 voix contre : Mme CYROT, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, M. DURDUX et Melle CANDELIER et 3 abstentions : M. GIAFFERI, M. TABIT et Mme ROSSI.

3°) Fiscalité directe – Vote des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable – Melle Candelier et M. Blandin (pouvoir à Melle Candelier) votent contre – M. Giafferi ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Detolle pour rapporter sur cette question.

Monsieur Detolle considère que cette question a déjà été abordée dans le cadre du vote du budget et que s'il y a débat, il sera vraisemblablement très court.

Il signale qu'une discussion de fond a eu lieu au cours de la commission des finances, de manière très approfondie. Il rappelle, s'agissant de l'adoption du budget en l'absence de connaissance des bases, que le conseil a déjà connu ces circonstances lorsqu'il était appelé à adopter le budget de l'année suivante en décembre, le vote des taux intervenant alors en mars. Pour ce qui concerne cette année, il précise que bien entendu, si les bases communiquées devaient être très différentes des estimations du budget, le conseil municipal serait saisi d'une modification des taux, dans la mesure où il peut se prononcer avant le 30 avril, puisque c'est la date limite fixée par le législateur.

Monsieur le Maire déclare, renvoyant aux explications qu'il a déjà données, qu'il n'y aura aucun élément nouveau s'agissant de la notification des bases d'ici la fin avril. Il y aura une estimation quelque part en avril mais sans garantie des services fiscaux.

Le projet de délibération est ensuite mis aux voix.

Le projet est adopté à la majorité – 6 voix contre : Mme CYROT, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, M. DURDUX, Melle CANDELIER et Mme ROSSI. 2 abstentions : M. GIAFFERI et M. TABIT.

4°) Finances communales – Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année scolaire 2010/2011 – Avis du Conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Detolle propose de donner un avis favorable au maintien du montant de l'indemnité à 216,50 euros, en précisant qu'un seul instituteur est concerné à Sèvres.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le préfet qui fixe l'indemnité, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale et avis des conseils municipaux.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5°) Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Madame SARINELLI

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Sarinelli présente le projet de délibération. Elle indique d'une part que les cadres d'emplois de techniciens supérieurs et de contrôleurs ayant été supprimés, les agents qui étaient en fonction dans ces deux cadres d'emplois doivent être reclassés

dans les nouveaux cadres. D'autre part, le projet prévoit la transformation de l'emploi d'un agent de la bibliothèque qui bénéficie d'une promotion interne. Enfin, pour recruter un agent sur un poste vacant, il est proposé de supprimer un emploi de rédacteur principal pour le remplacer par un emploi de rédacteur.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Blandin qui, bien qu'approuvant le projet de délibération, s'agissant notamment de promotion, ne veut pas manquer de faire observer la baisse dramatique des effectifs de fonctionnaires de l'Etat comme des collectivités territoriales qui porte atteinte à la qualité du service rendu.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire constate que les services rendus à Sèvres sont bons, de bonne qualité et appréciés de la population.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**6°) Personnel communal – Prestations d'action sociale.
Rapporteur : Madame SARINELLI**

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Sarinelli souligne que l'Association des Oeuvres Sociales de Sèvres avait à sa charge un certain nombre de prestations sociales que la mairie, jusqu'à présent, ne pouvait pas forcément prendre à son compte. La législation a évolué et, maintenant, un certain nombre de services sociaux peuvent être rendus directement par la mairie, comme le détaille le rapport de présentation transmis aux membres du conseil.

Elle poursuit en indiquant que des discussions ont été engagées avec les dirigeants de l'Association pour les Oeuvres Sociales qui se sont déclarés tout à fait intéressés par le fait qu'ils concentrent l'association sur la gestion des loisirs pour le personnel et que d'autres prestations, comme la gestion des prêts d'urgence, des primes pour événements familiaux ou encore les aides à la restauration etc., soient reprises en direct par la direction des ressources humaines.

C'est l'objet du projet de délibération qui rapatrient des prestations à caractère social dans le budget communal et donc, par voie de conséquence, ajuste à la baisse la subvention municipale à l'AOS en 2011.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Rossi qui souhaite savoir si les enfants des agents communaux qui décèdent en activité bénéficient d'une rente éducation ou d'une allocation orphelin ?

Madame Sarinelli répond que la famille, les ayant-droits reçoivent un capital-décès, versé par le budget communal, équivalent à un an de traitement.

Monsieur Tabit souhaite attirer l'attention du conseil sur la contribution aux frais de restauration. Avec la prise en charge par la municipalité d'une partie du prix

du repas consommé par les agents au restaurant administratif du Centre International d'Etudes Pédagogiques, la part qui revient aux agents a fortement progressée, passant de 4,5 à 5 euros, soit un prix total de 10 euros le repas. Auparavant, en 2010, par exemple, sur un prix du repas de 9,80 €, l'AOS prenait en charge à 5,3 €, il restait 4,5 € à payer par les agents.

Du 1^{er} janvier 2011 au 16 février 2011, l'AOS prenait à sa charge 5,5 euros, sur un total de 10 euros. Le rapatriement de cette prestation sociale dans le budget communal s'accompagne donc d'une diminution de la part de l'employeur et d'une augmentation substantielle pour les agents pouvant représenter un peu plus de cent euros par an et par agent.

Dans un contexte où les investissements sont minimes et les comptes municipaux plutôt sains, Monsieur Tabit se demande s'il n'est pas envisageable que la part du prix du repas revenant à l'agent puisse connaître une augmentation moins brutale, voire pas d'augmentation du tout comme c'était le cas lorsque l'AOS gérait cette prestation ?

Pour Madame Sarinelli, le rapatriement ne change strictement rien puisqu'il sera appliqué les mêmes pourcentages pour les uns et pour les autres ; les augmentations sont essentiellement dues au fait que tous les ans, et très régulièrement, le CIEP augmente ses tarifs. A chaque fois qu'il y a une augmentation des tarifs, cela se partage entre la mairie et ses agents. Dans tous les cas, ce qui est tout à fait clair, c'est que l'AOS dans cette histoire ne servait que d'intermédiaire pur et simple. La part de la mairie et la part de l'employé ne change absolument pas parce que cela est géré par la DRH plutôt que par l'AOS.

Le projet de délibération est adopté l'unanimité – 1 abstention : M. TABIT.

7°) Administration municipale – Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) pour la transmission des données de l'état-civil par internet.

Rapporteur : Monsieur de la RONCIERE

Monsieur de la Roncière explique très simplement que la transmission quotidienne qui a lieu entre le service de l'état-civil et l'INSEE et qui est obligatoire, se faisait jusque là par modem. Il est proposé qu'elle se fasse dorénavant par Internet . Dans cette perspective, il convient de signer une nouvelle convention entre la ville et l'INSEE et propose d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le projet de délibération et la convention sont approuvés à l'unanimité.

8°) Administration municipale – Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec la communauté d’agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) relative à la mutualisation du système d’informations géographiques (SIG).

Rapporteur : Monsieur de la RONCIERE

La commission des finances, du développement économique et de l’administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l’unanimité.

Monsieur de la Roncière indique que la Municipalité ayant souhaité rendre plus interactif le système d’informations graphiques (SIG), la ville s’est rapprochée de la communauté Grand Paris Seine Ouest pour convenir d’une mutualisation des moyens tant humains que technologiques en vue d’améliorer le SIG. Pour ce faire, une convention avec GPSO a été élaboré, qu’il est proposé au conseil d’approuver. Monsieur de la Roncière précise que le coût de la première année s’élèvera à 10 000 €.

La parole est donnée à Madame Cyrot.

Pour Madame Cyrot, le projet de mutualisation entre GPSO et la ville est intéressant, cependant elle constate une augmentation du coût qui est relativement significative. Jusqu'ici, poursuit elle, les Sévriens avaient effectivement sur le site de la ville la possibilité d'interroger le cadastre et ils avaient un plan en PDF, un plan de la ville cyclable de façon interactive. Madame Cyrot pose alors deux questions. Quelles sont réellement pour les usagers les améliorations qui vont leur être apportées et, est-ce que ces améliorations correspondront à un accès sans logiciel spécifique, ce qui est le cas à l'heure actuelle des plans en PDF ou est-ce qu'il leur faudra installer un utilitaire spécifique pour accéder à ces nouveaux services ?

A cette double question, Monsieur de la Roncière répond que l’accès sera plus facile et qu’il se fera sans logiciel spécifique. Non seulement les usagers pourront avoir accès au cadastre mais ils auront accès à l’ensemble des réseaux, les cartographies de tout ce qui peut les intéresser, la collecte de déchets, les encombrants, la carte scolaire, la carte électorale, les bureaux de vote, un certain nombre de renseignements qui sont pour le moment difficiles à obtenir. Ils y auront accès non seulement par Internet mais également, pour ceux qui en sont dotés, il est prévu que ce service soit possible aussi via un téléphone portable. Enfin, Monsieur de la Roncière précise que ce service étendu, nouveau, sera en place à la fin de l’année.

Monsieur le Maire souligne que les services d’informations géographiques sont des outils qui servent non seulement aux particuliers mais qui servent aussi beaucoup, et avant tout, aux services municipaux et qu’il y a maintenant un système performant, celui de GPSO. La ville de Sèvres sera d’ailleurs dans les communes de GPSO, la première à signer cette convention de mutualisation. Le Conseil Général a aussi un service d’informations géographiques qui, malheureusement, n’est pas sur les mêmes bases techniques mais il y a des rapprochements en cours, l’idée étant d’interfacer au maximum. C’est un grand progrès, même si cela coûte un peu plus cher mais cela apporte beaucoup plus de services.

Le projet de délibération et la convention sont approuvés à l'unanimité.

9°) Etablissement public de coopération culturelle Sèvres Espace Loisirs(SEL) – Désignation des personnalités qualifiées au Conseil d'administration de l'établissement.

Rapporteur : Monsieur de la RONCIERE

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur de la Roncière pour rapporter cette question.

Monsieur de la Roncière rappelle que le conseil d'administration de l'EPCC SEL comprend vingt membres et que, parmi ces vingt membres, figurent cinq personnalités qualifiées qui sont nommées, conjointement avec Chaville, pour trois ans. Elles ont été nommées en mai 2008, il faut donc renouveler prochainement leur mandat, qui prend fin le 22 mai prochain. Parmi les cinq personnes nommées en 2008, figurait Monsieur Lecoq, l'ancien Directeur du CIEP qui a démissionné.

Monsieur le Maire indique que sur les cinq administrateurs sortant, il est proposé en accord avec Chaville d'en reconduire quatre et de désigner comme 5^{ème} administrateur, Monsieur Peret, successeur de Monsieur Lecoq dans les fonctions de Directeur du CIEP.

Monsieur Blandin demande au Maire de lui donner plus d'informations sur Monsieur Jean-Philippe Monatte. Il regrette, de plus, qu'à l'occasion de ces désignations le Maire n'ait pas consulté les présidents de groupe de façon à éventuellement faire émerger, pourquoi pas, des propositions qui eussent été peut-être tout aussi riches que celles qui sont proposées. C'est la raison pour laquelle le groupe des élus socialistes s'abstiendra.

Monsieur le Maire répond, s'agissant de la question relative à la consultation des présidents de groupe, qu'il ne s'agit pas de désignations politiques, qu'il s'agit de personnalités qualifiées et rappelle que les élus sont par ailleurs représentés au sein du conseil d'administration de l'EPCC SEL. Il n'y avait donc pas lieu à consulter les groupes politiques du conseil municipal.

En ce qui concerne Monsieur Monatte, celui-ci est proposé par le maire de Chaville. C'est un homme qui a pas mal de responsabilités dans le domaine musical afin d'avoir une représentation équilibrée des différents milieux artistiques ou culturels. C'est ainsi que siègent au sein du conseil d'administration le directeur du CIEP et le directeur de l'Etablissement Public Sèvres Cité de la Céramique.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité – 5 abstentions : Mme CYROT, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, M. DURDUX et Melle CANDELIER.

10°) Activités économiques – Commerce – Demande de subvention auprès du FISAC pour la réalisation d'un diagnostic relatif au commerce local.

Rapporteur : Monsieur MOREL

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Morel expose que le projet de délibération concerne la réalisation d'un diagnostic sur le commerce local et l'étude dans le cadre de ce diagnostic de l'offre commerciale par rapport aux attentes des Sévriens et des Sévriennes, afin de voir ce que l'on peut améliorer et comment on peut le faire avec les commerçants.

Ce diagnostic a été effectué dans un grand nombre de communes du Département, en tout cas dans des villes avoisinantes, et ses résultats sont extrêmement intéressants en terme de préconisations qui permettent de déterminer une politique et des orientations qui peuvent être favorables au développement de l'activité commerciale.

Monsieur Morel poursuit en précisant que le coût du diagnostic est estimé à 30 000 €, dont 50% peuvent être financés par le FISAC. Il s'agit donc d'autoriser le Maire à solliciter la subvention de cet organisme.

Monsieur le Maire ajoute que la chambre de commerce et d'industrie (CCI) est tout à fait favorable à ce projet, qu'elle est prête à accompagner.

Monsieur Blanchard indique que son groupe trouve excellente l'idée de réaliser un audit du tissu commercial. Il souhaite que soit inscrit dans le cahier des charges de l'organisme qui va faire l'étude, le soin de trouver des solutions concrètes pour pérenniser la librairie Anagramme. Il ne faudrait pas que le départ à la retraite des actuels propriétaires prive Sèvres de sa seule librairie-papeterie. Par ailleurs, il souhaite savoir s'il est prévu d'associer les assemblées de quartier concernées et, pourquoi pas, le CSDD de façon à ne pas limiter la réflexion aux experts et aux commerçants.

Madame Rossi ne comprend pas tout dans le texte du rapport et souhaite obtenir quelques explications. S'agissant de l'identification des besoins de la population, il faut savoir que tous les Sévriens ne font pas leurs courses à Sèvres et qu'il y a des Chavillois qui viennent à Sèvres faire leurs courses. Est-ce que cet audit a pour but de répondre aux besoins des Sévriens, de favoriser le développement du commerce de proximité, d'auditer l'activité d'un certain nombre de commerçants ou d'auditer un certain nombre de Sévriens ? Cherche t'on à répondre vraiment aux besoins de la population, par exemple comment faire s'installer un poissonnier plutôt qu'une énième agence immobilière, une énième banque ou un énième coiffeur ?

Alors que l'on ne peut pas préempter des locaux privés et faire ingérence dans les activités commerciales, Madame Rossi voudrait être sûre que l'audit sera faite en toute objectivité et qu'il n'aura pas d'autre but que l'intérêt des Sévriens.

Répondant aux questions de Madame Rossi, Monsieur le Maire pense qu'il va de soi que toute réflexion sur les commerces à Sèvres, doit tenir compte bien sûr des

besoins des Sévriens, c'est la priorité, mais aussi des besoins des clients qui peuvent être extérieurs à Sèvres. Ces commerces marcheront d'autant mieux qu'ils auront des clients extérieurs à Sèvres. Quant aux poissonniers, Monsieur le Maire rappelle qu'il y en a deux à Sèvres, ce qui est loin d'être le cas dans de nombreuses villes.

Pour compléter la réponse du Maire, Monsieur Morel souligne que l'objectif est simple. Aujourd'hui, quand un commerce s'en va, il n'y a aucune information qui est faite auprès de la mairie.... dans un système où les commerçants, quand ils vendent leur pas de porte ou qu'ils changent de commerce n'ont pas à informer la Mairie. On ne maîtrise ni leur implantation, ni leur remplaçant éventuel.

L'idée, c'est dans un premier temps de déterminer et d'étudier ce qu'attendent les Sévriens, cela va permettre de répondre à Monsieur Blanchard, le maintien d'une librairie pourra être la conséquence de l'étude qui sera faite parce que les Sévriens feront part de leur réaction. C'est une étude auprès de la population sévrienne et des commerçants qui, eux aussi, vont exprimer leurs attentes et leurs besoins.

L'objectif, c'est d'aboutir à des préconisations. Il ne s'agit pas d'une étude pour constater les choses, c'est que derrière on puisse avoir une politique qui soit claire en termes de maîtrise maximum de ce que l'on pourra implanter demain à Sèvres et de voir comment les animations commerciales pourraient s'organiser de façon à faire du cœur de Sèvres, avec les innovations et les rénovations qui sont en train de se faire, une zone dynamique dans l'ensemble et pour satisfaire le plus grand nombre. Il faut également répondre aux attentes des gens qui sont sur les coteaux, y compris des personnes âgées pour lesquelles la venue en centre ville n'est pas automatiquement d'une simplicité absolue. Une fois l'étude réalisée, une fois connues les préconisations, la Ville pourra mieux agir.

Pour Monsieur le Maire, et répondant à Monsieur Blanchard, c'est très clair : les assemblées de quartier devront être consultées. Il précise toutefois qu'il faut se méfier de ce genre de consultation ; il se rappelle un temps où on a perdu beaucoup de commerces aux Bruyères et beaucoup de gens dans ce quartier, mais cela pourrait être aussi vrai dans d'autres quartiers, se déclaraient très demandeurs de commerces mais ils préféreraient avant tout aller faire leurs principales courses à Vélizy parce que c'était moins cher et qu'on les faisait en bloc. S'il s'agit juste, à l'occasion de cette consultation, de demander un commerce pour la petite course de rattrapage à 18h30 quand on s'aperçoit qu'il manque quelque chose pour le dîner, il va de soi que ça, ça ne marche pas mais cela n'empêche pas de profiter pleinement des structures diverses, assemblées de quartier ou autres, pour mieux appréhender l'attente et les besoins de la population.

Quant au conseil sévrien du développement durable... il a beaucoup de choses à faire selon Monsieur le Maire, d'autant qu'il n'est pas convaincu que ce sujet entre dans les compétences du conseil. Il n'est cependant pas opposé à ce qu'un ou deux membres du CSDD soient interviewés par le bureau d'études.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité – 1 abstention : Mme ROSSI.

11°) Bâtiments et équipements communaux – Travaux d'aménagement des locaux destinés à l'épicerie sociale gérée par l'association « Le Relais Sévrien » - Demande de subvention d'investissement au titre de la dotation d'action parlementaire.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'action du « Relais sévrien », action tout à fait positive pour à la fois apporter des vivres variés, des produits alimentaires variés à un certain nombre de gens dans le besoin, qui sont notamment désignés par le CCAS mais aussi pour faire un peu de pédagogie dans l'utilisation de ces produits et dans les achats.

Il avait été installé, ce que l'on appelle l'épicerie de solidarité, place du Souvenir Français avec un local de stockage pas très loin, 2 rue Pierre Midrin. Il est apparu intéressant de regrouper ces deux locaux dans des locaux que la ville possède au quartier du Théâtre, un ensemble d'à peu près 120 m², dont l'aménagement fonctionnel représente un investissement de l'ordre de 109 000 euros TTC, dépense qui a été prévue dans le budget de cette année.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que Madame Debré, sénatrice des Hauts-de-Seine, s'est proposée d'accorder une subvention de 40 000 euros dans le cadre de sa dotation d'actions parlementaires pour la réalisation d'un projet et qu'il est convenu avec elle de l'attribuer à cette opération, alors que l'on peut également espérer, ce qui est moins sûr, avoir une subvention du Conseil Régional. Le projet de délibération a donc pour objet d'approuver le projet d'aménagement pour un montant estimatif de 91 000 euros hors taxes, et de solliciter l'attribution de subventions, d'une part, au titre de la dotation parlementaire de Madame Debré et, d'autre part, de l'aide au Conseil Régional concernant les services et accueils de jour.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cyrot.

Madame Cyrot souligne qu'elle a suivi avec beaucoup d'attention ce projet, à la fois en tant que bénévole et puis donateur du Relais Sévrien, comme beaucoup de Sévriens. Elle sait que la concertation avec les responsables du Relais Sévrien a été particulièrement précise et que ce qui est proposé semble, en tout cas aujourd'hui, bien répondre aux besoins de l'association.

Il y a cependant une question que tout le monde se pose à Sèvres, c'est celle de connaître la future destination du local, place du Souvenir Français.

Monsieur le Maire répond que pour le moment il n'y a pas d'idée encore complètement aboutie, reconnaissant que c'est un local intéressant.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12°) Bâtiments et équipements communaux – Travaux d'aménagement d'un nouvel espace « Accueil jeunes » au sein de l'Esc@le – Demande d'une subvention d'investissement au Département des Hauts-de-Seine.

Rapporteur : Monsieur FORTIN

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Fortin rappelle que ce dossier a déjà été évoqué au sein du conseil et qu'il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter du Département une subvention pour la création de cet « accueil jeunes » dont le rapport précise le coût d'investissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Blandin.

Tout d'abord, Monsieur Blandin se félicite que l'Esc@le fête son dixième anniversaire en même temps que l'ouverture de ce nouvel espace. Il poursuit en s'étonnant d'apprendre, en lisant le rapport de présentation, qu'il y avait eu un diagnostic en 2009 sur le temps libre des jeunes, diagnostic auquel les élus socialistes n'ont pas été associés, ni même informés des résultats de la démarche. S'en étant ouvert à Monsieur Detolle, il constate que ce compte-rendu d'études a été joint au compte-rendu de la commission des Finances ce qui l'amène à poser deux questions.

De quelle façon les jeunes seront-ils associés à l'aménagement de cet espace ?

Y aura-t-il une équipe spécifique dédiée à l'animation de cet espace ?

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Tabit.

Monsieur Tabit exprime tout d'abord l'accord de son groupe sur le projet de création d'un nouvel espace au sein de l'Esc@le. Toutefois cet agrandissement de 30 m² ne saurait être pour lui qu'une petite première étape dans un plan plus vaste et plus ambitieux pouvant tenir compte de la demande des jeunes Sévriennes et Sévriens, en l'occurrence les 12/17 ans. Cette tranche d'âge apparaît comme l'une des moins privilégiées, malgré certains efforts consentis par la ville.

Avant de donner la parole à Monsieur Fortin pour répondre aux intervenants, Monsieur le Maire signale à Monsieur Blandin que le compte-rendu de cette enquête auprès des jeunes a été fait en Municipalité.

Monsieur Blandin remercie Monsieur le Maire de sa précision qui confirme bien que le conseil municipal n'a pas été informé en tant que tel.

Monsieur le Maire remarque alors qu'il ne va pas passer son temps à informer le conseil municipal de toutes les études qui sont faites. Il y a des comptes rendus de municipalité sur des sujets qui ne relèvent pas du conseil municipal, les conseillers en prennent connaissance et peuvent poser des questions, s'ils le souhaitent.

Monsieur Fortin ajoute que cette enquête a été plusieurs fois évoquée oralement en conseil lorsqu'il a eu à commenter le développement des activités en direction des jeunes de 12 à 17 ans. Ce qui est important pour lui, c'est le fond. Il s'agissait surtout de contacter les jeunes et de les faire parler. Cela a été fait à l'époque et puis cela a permis de faire un bilan intermédiaire sur les activités de l'Esc@le qui ont été initiées il y a déjà une dizaine d'années. Il en est ressorti que l'Esc@le était fortement appréciée par toutes les tranches d'âge, sans exception. Le seul point qui était souligné par les jeunes et qui était confirmé par nos propres observations des lieux jeunes voisins, c'est l'absence d'un accueil spécifique.

Sur l'animation et la gestion de ce nouvel espace, Monsieur Fortin confirme qu'il y aura bien une équipe dédiée. Au sein de l'Esc@le, un collaborateur à plein temps prendra en charge l'organisation et la gestion des activités en direction des 12 – 17 ans, et donc de cet espace qui leur est destiné et réservé. Monsieur Fortin termine en précisant qu'une partie de cette charge supplémentaire sera financée par la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse en cours d'actualisation.

Mis aux voix, le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13°) Comité Sévrien du Développement Durable (CSDD) – Bilan d'activités 2008/2010 – Communication.

Rapporteur : Madame FLAMANT

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 15 mars 2011 à pris acte du bilan d'activités 2008/2010.

Madame Flamant rappelle que le Comité Sévrien du Développement Durable a maintenant un petit peu plus de deux ans, puisqu'il a été installé en octobre 2008. A l'occasion de son renouvellement et à la veille des journées du développement durable, la Municipalité a souhaité présenter un bilan au conseil municipal sous forme de communication.

Les conseillers municipaux ayant reçu un bilan détaillé sous format papier, qui leur a été distribué, Madame Flamant souhaite insister sur quelques points. Tout d'abord rappeler tout le travail qui a été effectué par les membres du comité Sévrien en matière d'animation, d'ateliers, de groupes de réflexion qui sont ouverts à la population, que ce soit dans le cadre des rencontres sévriennes qui ont eu lieu en 2008-2009 mais aussi depuis dans le cadre de groupes de travail, notamment sur l'eau et sur le vélo dans la ville.

Les membres du CSDD ont aussi beaucoup contribué à l'élaboration de l'Agenda 21 de GPSO, ils ont en effet représenté les Sévriens, les habitants de Sèvres, lors de la concertation qui a été menée par la communauté d'agglomération l'an dernier et ils ont aussi beaucoup contribué à la hiérarchisation des actions qui sont prévues dans l'Agenda 21 communautaire.

Les membres du CSDD ont eu à coeur de sensibiliser les Sévriens aux thématiques du développement durable ; ils contribuent notamment largement à la richesse des informations qui sont contenues sur le site Internet qui est dédié, www.sevres-developpement-durable.fr, puis ils ont aussi organisé une journée sur la biodiversité dans la ville l'an dernier.

Madame Flamant adresse aux membres du CSDD ses remerciements, pour le travail accompli qui a beaucoup apporté en termes de réflexions et de recommandations dans le domaine du développement durable. Elle termine en conviant ses collègues aux journées du développement durable qui vont avoir lieu vendredi 25 et samedi 26 mars et notamment à la réunion qu'elle animera sur les Agendas 21 à la fois communautaires et local, avec son volet local, et qui sera aussi l'occasion de faire le point sur tout ce qui a été fait en matière de développement durable depuis deux ans.

Monsieur Blanchard salue le travail effectué par le CSDD, qui le conforte dans l'idée que lorsque l'on fait confiance aux citoyens, cela donne de bons résultats. Il tarde aux élus écologistes de voir des réalisations concrètes comme, par exemple, la mise en place des doubles sens cyclistes : Monsieur Blanchard demande de préciser quand ils seront mis en place ? Evoquant ensuite les sources d'eau qui ont été retrouvées, il demande quand seront elles déconnectées du réseau d'assainissement ?

En ce qui concerne les groupes de travail, il lui semble important de relancer celui sur l'accès aux soins. En effet, même si la région est surmédicalisée, de vrais problèmes existent. Ainsi, les médecins généralistes Sévriens sont débordés, surtout depuis le départ à la retraite du docteur Mollet. Les élus écologistes réclament depuis longtemps un plan de santé de proximité avec, par exemple, la création d'une maison de santé associative ou mutualiste dans l'hôpital qui devient urgente.

Les propositions faites par le groupe de travail sont excellentes, il faut passer à leur mise en oeuvre. Il a été dit que faute de personnes intéressées, il n'y a pas eu de réunion, il faut le déplorer. En commission, Pascale Flamant a annoncé l'arrivée au CSDD de Nathalie Fouque, qui est médecin et qui a dit vouloir relancer cette thématique. C'est une bonne chose mais peut-être faut-il donner des moyens aux bénévoles qui animent le CSDD, particulièrement des moyens humains de façon à ce qu'ils puissent avancer sur cette problématique essentielle.

A ce propos, nous ne comprenons pas que Claire Boutier, nouvellement recrutée pour s'occuper du développement durable, ait été affectée au service urbanisme. Elle aurait eu un positionnement plus transversal en étant rattachée au cabinet du maire, comme l'est, par exemple, la communication.

Cette remarque vaut aussi pour les élus. Vous savez que les élus écologistes auraient souhaité qu'un adjoint ou une adjointe au Maire soit chargé(e) du développement durable. Enfin, les élus Europe Ecologie-Les Verts suggèrent au

groupe de travail "relais d'informations" d'élargir sa réflexion sur le traitement des déchets à la partie fermentisable des ordures ménagères. Des expériences existent en la matière, par exemple le compostage en pied d'immeuble réalisé dans la résidence du parc Eiffel. Certaines villes du Puy de Dôme vont plus loin et proposent d'installer des composteurs sur l'espace public. Une telle initiative permettrait d'impliquer ceux de nos concitoyens qui ne vivent pas dans des zones pavillonnaires ou des copropriétés.

Monsieur Blanchard termine en rappelant qu'il a signalé en décembre dernier, lors d'une réunion de quartier, puis aux services de GPSO, qu'il souhaitait voir un composteur installé au pied de son immeuble, dans un quartier HLM du centre ville. En janvier, on lui a demandé d'attendre la mise en place d'un programme local de prévention et, depuis, il n'a plus aucune nouvelle, ce qui est bien dommage.

Avant de redonner la parole à Madame Flamant pour répondre à certaines questions ou commentaires, Monsieur le Maire se déclare surpris des propos de Monsieur Blanchard qui montre un sens curieux de la hiérarchie quasi militaire qu'il ne soupçonnait pas chez les Verts. Le premier adjoint n'est pas plus fort que le deuxième adjoint ou que le premier conseiller délégué, etc. Ce qui compte, c'est la personnalité, c'est l'expérience, c'est l'aptitude ; c'est pourquoi il trouve, et il n'est pas le seul, que Madame Flamant fait tout à fait remarquablement le travail. Monsieur le Maire rappelle aussi tout simplement que le nombre d'adjoints est limité par la loi. S'agissant de Madame Boutier, il indique qu'il a souvent à correspondre avec elle. Elle remplit une double mission, en tant que chargée du développement durable, mais aussi au sein du service de l'urbanisme et de l'habitat, celle concernant le respect des règles d'hygiène et de salubrité des habitations et des commerces.

Sur l'accès aux soins, Monsieur le Maire tient à souligner que dans le Département, on constate généralement que les maisons de santé à l'hôpital sont des structures extrêmement chères pour finalement peu de choses parce que, en général, les médecins, pour y venir, et on peut les comprendre, le soir notamment, veulent avoir à la fois un traitement fixe et puis, en même temps, des vacations par patient examiné. Résultat, quand on fait le compte du travail réellement effectué, de la performance, du résultat obtenu par rapport au coût, on n'arrive, pas toujours, dans de nombreux cas à des choses tout à fait étonnantes. C'est la raison pour laquelle c'est une expérience qui doit être prise avec prudence.

Madame Flamant ajoute qu'un médecin de santé publique vient de rejoindre le CSDD et souhaite faire un état des lieux de l'existant, à la fois en ville et à l'hôpital, sachant qu'on s'inscrit quand même dans une agglomération parisienne beaucoup plus large et qu'il faudra aussi réfléchir à la façon de consolider les liens entre les médecins, les acteurs de proximité que sont les pharmaciens ou les professionnels paramédicaux.

Monsieur le Maire poursuit sur la question de la mise en place des contresens cyclables dans les rues à sens unique qui a été un sujet de réflexions du groupe vélo du CSDD. Avec un certain nombre, il est allé tester le fonctionnement du système à Sceaux au mois de janvier dernier. De nombreuses villes l'ont adopté, et cela marche très bien à condition de prendre certaines précautions. Monsieur le Maire pense s'engager dans une expérimentation sachant qu'il ne faut pas se lancer dans cette affaire à corps perdu,

parce que si l'on veut que cela marche, cela nécessite beaucoup de signalisations au sol et, finalement, pas mal de dépenses de mise en place.

Quant aux sources, il est évident selon Monsieur le Maire que Sèvres est une ville de sources et d'eau, comme le rappelle ses noms de rue : rue des Fontaines, rue des Fontenelles, rue de la Source. Monsieur le Maire souligne ensuite le cas unique que représente en région parisienne, le projet qui est en cours de mise en œuvre à Sèvres. On a réussi à retrouver la source Saint-Germain qui produit près de 300 000 m³ d'eau par an, et qui jusqu'ici partaient dans un égout et se retrouvaient à Achères pour être épurés parce qu'ils avaient été mélangés à des eaux usées. Cette source va être captée, le marché est signé et les travaux vont commencer mi-avril. Cela permettra, dans un premier temps, d'alimenter quelques fontaines et d'alimenter en eau le collège, c'est-à-dire de chauffer le collège à 70% à peu près grâce à une pompe à chaleur branchée sur cette eau qui sera ensuite réutilisée, dans son parcours en direction de la Seine, pour alimenter l'arrosage d'espaces verts comme le square Carrier Belleuse et le square Madame de Pompadour.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est en discussion avec l'Administrateur du Domaine de Saint Cloud, qui est demandeur et qui est intéressé à avoir de l'eau pour l'arrosage et éventuellement pour compléter les Grandes Eaux. Il indique que compte tenu de l'originalité de cette expérience, il a pu finalement obtenir des subventions de l'Agence de bassin, subventions et prêts, du Conseil Général et du SIAAP, sachant que c'est une réalisation qui est partagée au point de vue du financement, financement complémentaire et maîtrise d'ouvrage, selon les tronçons, entre le syndicat du Rû de Marivel et GPSO, puisque l'assainissement est une compétence communautaire. Il précise que la Région n'a jamais répondu aux lettres de demande, n'est jamais venue à une réunion et, comme d'habitude dans ce domaine, est restée aux abonnés absents.

Pour Monsieur le Maire, il va de soi que s'il y a d'autres sources qui présentent des débits intéressants, on chercherait à les utiliser. Pour le moment il y a des recherches. Il y a un groupe de travail du CSDD mais il n'y a pas actuellement, à sa connaissance, d'autres projets identifiés valables.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie Madame Flamant pour le bilan qu'elle a dressé de l'activité du CSDD. Il lui passe à nouveau la parole pour présenter le point suivant sur l'Agenda 21.

14°) Développement durable – Agenda 21 – Autorisation donnée au Maire de signer la convention de remboursement de charges entre la Ville de Sèvres et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest dans le cadre de la démarche participative d'élaboration de l'Agenda 21.

Rapporteur : Madame FLAMANT

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Dans le prolongement du point précédent, Madame Flamant indique qu'il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention avec Grand Paris Seine Ouest pour que la ville puisse bénéficier de l'aide d'un prestataire, le cabinet Indigo, qui accompagnait la communauté d'agglomération dans l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire et qui pourra ainsi aider la Ville à élaborer le volet local de l'Agenda 21. Le remboursement auprès de la communauté d'agglomérations s'élèverait à 7 621,66 euros.

Monsieur Blanchard, au nom de son groupe, s'étonne que la version préparatoire de l'Agenda 21 communautaire n'ait pas été annexée à cette délibération. Elle a pourtant été présentée en février à GPSO lors de commission qui suit l'Agenda 21, l'Agenda définitif doit être voté le 31 mars par le conseil de communauté. Cette absence de transparence est l'illustration des dysfonctionnements déjà dénoncés à de nombreuses reprises ; toutes les décisions structurantes sont prises à GPSO et les conseils municipaux sont tenus à l'écart. Le conseil municipal n'a t'il rien à dire sur l'Agenda 21 communautaire ?

L'on peut se dire qu'une concertation a eu lieu. Mais Monsieur Blanchard n'appelle pas concertation les réunions qui se sont tenues sur le seul mois de juin 2010, c'était au mieux l'amorce d'un débat dont il se considère privé. Quant au projet de délibération, il le laisse sur sa faim. Comment va s'organiser l'élaboration de la déclinaison municipale de l'Agenda 21. Pour l'heure, on ne parle seulement que d'une réflexion interne à l'administration municipale. C'est très insuffisant pour lui et il espère que le débat public organisé le 25 mars dans le cadre des journées du développement durable apporte visibilité et perspective.

Madame Flamant répond sur la deuxième partie de l'intervention de Monsieur Blanchard. Le prestataire va accompagner la mairie, la ville, sur le volet de l'organisation interne des services municipaux et pas forcément sur l'ensemble du volet communal de l'Agenda 21. C'est le CSDD qui va travailler à l'élaboration de ce volet qui touche la population et qui a trait aux grandes thématiques que sont la lutte contre le changement climatique, la biodiversité, etc. Le prestataire a une fonction un peu limitée et doit aider à faire des propositions pour mieux gérer encore, sous l'angle du développement durable, l'ensemble des services municipaux.

Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre de GPSO, il y a des débats et des discussions ont lieu dans la commission qu'il préside, infrastructures, espaces publics, habitat social, etc..., mais il faut bien comprendre qu'il y a deux niveaux, deux niveaux qui s'articulent en fait, qui est le niveau communautaire, certains dossiers doivent manifestement être traités au niveau communautaire, on peut penser au bruit, on peut penser à la pollution atmosphérique, par exemple, et d'autres qui relèvent davantage du niveau local. Il y aura nécessairement des interférences et des aller et retour entre ces deux niveaux.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il fallait d'abord un cadre communautaire et qu'il faut maintenant entrer dans le débat de la mise au point de l'Agenda 21 de la ville, sévrien.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15°) Affaires domaniales – Confirmation des droits des propriétaires des bandes de terrains en bordure de la rue Anatole France et de la rue Benoît Malon.

Rapporteur : Madame DETOUCHES

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Destouches qui rappelle qu'en 1950 un plan d'alignement avait été adopté rue Benoît Malon et Anatole France. Les propriétaires auraient dû céder gratuitement à la ville une bande de terrain de trois mètres mais il n'y a jamais eu acte de vente pour transférer ces bandes à la ville et comme le projet d'élargissement a depuis été abandonné, il est proposé de confirmer les droits des propriétaires des parcelles sur ces bandes de terrain.

Monsieur le Maire passe la parole à Mademoiselle Candelier.

Mademoiselle Candelier remercie tout d'abord que le plan parcellaire qu'elle avait demandé en commission a bien été fourni. Elle poursuit en rappelant la question qu'elle a posée en commission : pourquoi s'inquiète t'on de cette affaire soixante ans plus tard, après plusieurs POS et PLU ? Qu'est-ce qui motive, aujourd'hui, cette délibération ?

Monsieur le Maire répond qu'il fût une époque, c'était une mode pas seulement à Sèvres mais ailleurs, où tout le monde faisait des plans d'alignement. On a maintenant dans la plupart des villes, et à Sèvres aussi, abandonné dans une large mesure les plans d'alignement, sauf quand il y avait une voie importante où là il y avait un vrai projet, sérieux, d'élargissement, alors qu'avant c'était une espèce de réserve de précaution.

Il se trouve que dans la rue, que ce soit la rue Benoît Malon ou la rue Anatole France, on a eu dans ces dernières années plusieurs personnes qui ont posé la question de savoir où était leurs limites de propriété car ils voulaient faire poser une clôture et il se trouve que, dans le passé, il y a eu une ou deux lettres qui avaient été envoyées par mon prédécesseur disant : « il n'y a pas de problème vous pouvez la mettre à l'alignement actuel » . Effectivement, cette réserve de trois mètres à peu près, n'avait pas été mise en œuvre, donc on commençait à avoir des cas où il y avait un mur là et sur la parcelle d'à côté, il y avait une clôture en recul. Il fallait clarifier la situation ne serait ce que pour les questions d'entretien, à la charge de qui ? et de responsabilité. Or aucune des parcelles n'a fait l'objet, on l'a vérifié une par une, d'un acte de transfert donc il fallait quand même savoir qui était responsable ?

Finalement dans l'intérêt général, la meilleure solution est d'abandonner officiellement. Il ne s'agit pas de modifier le régime juridique de propriété de bande de terrain puisqu'en fait, comme les actes n'ont jamais été écrits et transcrits, les gens sont en réalité propriétaire de cette bande. Il s'agit de le confirmer une fois pour toute pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté. Après, ce sera à eux de voir ce qu'ils veulent faire comme clôture mais au moins ils seront d'abord responsables de la bande et de l'état de la bande.

Mis aux voix, le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16°) Affaires domaniales – Déclassement du domaine public en vue de son intégration dans le domaine privé de la commune d'une bande de terrain de 66 m² dans la parcelle AC 424, sise avenue Bracquemond.

Rapporteur : Madame DESTOUCHES

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Destouches indique que depuis 1987 la ville est propriétaire avenue Bracquemond d'une parcelle, AC 425, aménagée en aire de retournement pour les voitures. Une bande de terrain de 66 m² fait partie de cette parcelle mais elle n'est ni affectée au public, ni à une mission de service public. Un riverain s'est proposé d'acquérir cette bande de terrain qui est constructible. Les Domaines l'ont estimée à 1 100 € le m² mais il est indispensable de déclasser cette parcelle en raison du principe d'inaliénabilité du domaine public. C'est l'objet du projet de délibération.

Monsieur le Maire tient à préciser que pour le moment, ce n'est pas une décision de cession, c'est simplement le déclassement d'une parcelle, qui est une toute petite parcelle qui ne servait à rien. Il est proposé de la déclasser et il est tout à fait possible qu'il y ait un voisin qui l'achète.

Mis au voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17°) Urbanisme – Majoration du coefficient d'occupation des sols (COS) pour les constructions répondant à des critères de performances énergétiques.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a déjà délibéré sur ce sujet en application de deux lois. La première de 2009 dite loi Boutin ou quelque fois loi Molle, qui permet aux communes dotées d'un POS ou d'un PLU d'instaurer des dérogations à toutes les règles limitant la densité urbaine dans l'hypothèse de réalisation de programmes de logements comprenant des logements locatifs sociaux. Le Conseil a délibéré là-dessus, ce n'est pas en cause aujourd'hui.

Il y avait aussi une loi de 2005 pour favoriser la performance énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables qui autorisait les communes à prendre une délibération de majoration du coefficient d'occupation des sols dans la limite de 20%, mais en respectant toutes les autres règles d'urbanisme, dans le cas où les constructions présentaient soit un niveau de performance énergétique nettement supérieur aux exigences réglementaires et répondant à des critères de hautes performances énergétiques, selon des arrêtés ministériels précis, ce qui est un peu complémentaire dans certains cas, ou bien lorsqu'elles comprenaient des équipements de production d'énergie renouvelable permettant de couvrir une part suffisante de consommation d'énergie. Le 27 mai 2010, le conseil a adopté ce dispositif de majoration du COS pour performance énergétique. Il se trouve que deux mois après, la loi dite du Grenelle 2, a modifié la rédaction du second texte en permettant des largesses

supplémentaires, mais en excluant du bénéfice de cette majoration des terrains classés dans des sites inscrits, des sites classés, ou appartenant à un périmètre de protection de monuments historiques, ce qui partait peut-être d'une bonne intention pour le sénateur qui avait déposé cet amendement mais qui avait pour effet, dans une ville comme Sèvres, qui est 96 et 97% protégée, de bloquer toutes applications. Monsieur le Maire poursuit en indiquant qu'il a alors saisi le ministre de l'écologie, à l'époque Monsieur Borloo, pour s'étonner de cette restriction. Et la loi du 5 janvier 2011 est venue permettre à nouveau d'instaurer une majoration ne pouvant excéder toujours 20% pour les constructions qui satisfont à des critères de performance énergétique. Bien entendu, il faut vérifier avant la délivrance du permis de construire par un organisme qu'il y a bien réellement tout ce qu'il faut pour obtenir la performance énergétique.

Il est donc proposé de moduler cette majoration, donc de reprendre l'équivalent de la délibération du 27 mai 2010, dans la limite des 20%. Il a été procédé à une enquête, conformément au code de l'urbanisme. Ce dossier a été ainsi mis, après publicité dans les journaux, etc..., à la disposition du public pendant un mois. Le délai a même été porté à six semaines en raison des vacances scolaires. Dans le registre, on a noté que six avis étaient favorables au projet dont l'un était favorable au projet pour l'énergie mais contre la modification pour les logements sociaux, cinq étaient défavorables, l'un suggérait une solution alternative qui était un peu théorique parce que c'était simplement modifier le pourcentage du COS à hauteur de la surface perdue du fait de l'isolation des murs. Il y a eu cinq défavorables qui émanaient de trois ménages. Des craintes de densification s'expriment dans deux des avis effectués. Il y a eu aussi des observations sur le site Internet de la ville mais qui ne relèvent pas de l'enquête publique puisque seul le registre fait foi, en majorité défavorable, sept défavorables, deux favorables. Finalement, on a une espèce d'équilibre entre les favorables et les défavorables, il est donc proposé de revenir à ce qui avait été déjà voté en mai 2010 et qui est effectivement attendu par un certain nombre de Sévriens qui avaient commencé à faire des projets sur ces bases réglementaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle Candelier, qui exprime tout d'abord l'accord de son groupe sur ce dispositif. Elle demande ensuite à connaître le nom de ce sénateur qui a déposé cet amendement scélérat introduit dans loi Grenelle.

Monsieur le Maire, s'y refusant, n'accable pas pour autant ce sénateur, car d'une certaine manière, il voulait protéger les sites d'un excès de dérogation. Ceux qui ont pensé qu'une majoration de 20% était insuffisante et ont poussé pour obtenir 30, voire 40% ont aussi péché par excès de zèle écologique. Cet amendement est dorénavant derrière nous, mais cela prouve que le mieux peut être l'ennemi du bien.

Mis aux voix, le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18°) Urbanisme – Modification du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – Avis du Conseil.

Rapporteur : Madame DESTOUCHES

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable (ne prennent pas part au vote : M. Blanchard, M. Durdux et Mme Rossi).

Madame Destouches rappelle qu'en octobre 2008, le conseil a approuvé le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées et qu'en décembre 2009 et octobre 2010, il a approuvé l'aménagement d'une liaison entre le talus de Bellevue à Meudon et le parc de Brimborion à Sèvres. Il est proposé d'approuver une modification à l'itinéraire sur l'emprise du domaine de Brimborion pour l'inscrire au plan départemental.

Monsieur le Maire reconnaît que c'est un tout petit détail de tracé et que cela ne mérite pas qu'on y passe trop de temps.

Mis au voix, le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

19°) Urbanisme – Résultats de l'application du plan local d'urbanisme (PLU) au regard de la satisfaction des besoins en logements.

Rapporteur : Madame MAZARD

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 15 mars 2011 a donné un avis favorable – 1 contre : M. Blanchard ; 2 abstentions : M. Durdux, Mme Rossi.

Après trois ans de mise en oeuvre du PLU, Madame Mazard indique qu'il s'agit de faire un bilan de ses dispositions au regard de la satisfaction en matière de logements sur la ville. Pour rappel, le PLU a permis la révision du POS et a été le prélude à la mise en place du PLH de Val de Seine. Le rapport qui a été remis aux conseillers est très complet, évoquant tant des éléments quantitatifs que qualitatifs. Elle ne souhaite s'étendre sur le quantitatif mais souhaite souligner quelques éléments qualitatifs.

Le PLU avait plusieurs objectifs dont quatre sur lesquels Madame Mazard veut s'arrêter. C'était :

- diversifier l'offre de logements sur la ville,
- soutenir la production de logements, maintenir la production de logements sociaux,
- accroître la mobilité du parc social,
- et le dernier point, sur lequel elle ne reviendra pas, qui était effectivement favoriser les performances énergétiques dont on vient de parler.

Diversifier l'offre de logements sur la ville. Globalement, on a assisté dans son ensemble à une augmentation de l'offre de logements, puisqu'on a quelque chose comme plus de deux cents unités sur ces trois dernières années. Incitation a été faite pour que la production de logements soit diversifiée et adaptée aussi bien à tous les âges, avec maison de retraite, par exemple, sur les anciens terrains Tekelec, ou résidence étudiants, rue Jules Hetzel, avec une attention particulière portée effectivement aux handicaps notamment, et ceci tant dans le secteur privé que dans le secteur social.

Soutenir la production de logements. Ce qui avait été prévu par le PLU, c'était de l'ordre de 40 logements par an et, à cet effet, en raison de la rareté du foncier, un certain nombre de mesures ont été prises sur ces trois dernières années, que le conseil a votées. On a eu la densification de certains secteurs avec l'augmentation du COS, et

notamment la majoration du COS lorsque le programme comporte un certain nombre de logements sociaux et la suppression du plafond légal de densité.

En ce qui concerne la mise en place du PLH qui permet aussi de soutenir la production de logements, on est en cours d'élaboration avec l'opération Habitat Qualité, qui concerne actuellement 23 copropriétés sur la ville et qui va permettre l'amélioration de logements vétustes et la remise sur le marché de logements vacants avec notamment des sorties en logements conventionnés.

Troisième aspect, maintenir la production de logements sociaux. La ville compte à l'heure actuelle 2 302 logements sociaux, soit 24% du parc. Madame Mazard rappelle ainsi que depuis 3 ans, il y a eu l'ouverture de la Maison Relais, avec 21 logements, et des livraisons : la rue Anne Amieux avec 8 logements, et la rue Ernest Morlet avec 12 logements. Enfin une résidence étudiants de 44 logements avec l'office départemental est en attente de financement par la Région. Enfin, rue des Pommerets, c'est 27 logements que I3F doit construire tandis rue Hetzel c'est une résidence pour femmes en difficultés d'une vingtaine de logements qui va être réalisée.

Dernier point, accroître la mobilité du parc social. Le service du logement s'y emploie tous les jours avec des incitations aux échanges de grands appartements, notamment par des personnes seule ou encore en couple, avec l'application du surloyer, avec la mise en vente d'une partie du parc social, hors catégorie PLA...

Madame Mazard propose pour conclure de prendre acte de ce bilan en matière de logements.

En précisant que c'est un donné acte qui est demandé au Conseil, Monsieur le Maire passe la parole à Mademoiselle Candelier.

Mademoiselle Candelier remercie tout d'abord les services pour le document qui a été transmis, qui permet effectivement de dresser un bilan de ce qui a été réalisé. La tenue de ce débat concernant les résultats du PLU en matière de satisfaction des besoins de logements est une obligation, imposée par le code de l'urbanisme. Ce débat doit intervenir dans un délai de trois ans, après l'adoption du PLU. Pour être tout à fait précis, l'article L-123.12.1 indique trois ans au plus après la délibération portant approbation du Plan Local de l'Urbanisme. Le PLU ayant été définitivement adopté par ce conseil municipal le 10 mai 2007, Mademoiselle Candelier constate un décalage de presque un an dans la tenue de ce débat et s'interroge sur la légalité d'une délibération qui, de fait, ne respecte pas le code de l'urbanisme.

Sur le fond maintenant. Lors de l'approbation du PLU en 2007, le groupe des élus Verts avait émis un avis défavorable, ses remarques concernant alors pour partie le logement. Lors du diagnostic réalisé, le constat avait été fait d'un manque de dynamisme en matière de constructions, de production de logements et le risque encouru d'une diminution de la population sévrienne dû à plusieurs facteurs, vieillissement de la population, diminution de la taille des ménages, manque de logements adaptés à certaines catégories de la population, cherté et rareté du foncier. L'ambition de la majorité était de créer 40 logements par an sur la commune, or le bilan qui est fourni aujourd'hui fait état d'une moyenne de 18 logements créés par an durant ces trois ans.

Certes, certaines dispositions prises dans le PLU permettent de desserrer un peu les règles de constructibilité, notamment pour des extensions ou pour des divisions de parcelle qui n'étaient pas possibles avec le POS, mais la majorité s'est refusée à prendre des mesures tendant à une densification plus volontariste, par exemple autour de la gare rive-gauche.

En matière de logements sociaux, le groupe des écologistes avait à l'époque, soumis plusieurs propositions qui ont été rejetées. L'une d'entre elle était de pouvoir délimiter les secteurs de la ville déficitaires en logement sociaux et d'y imposer pour des permis d'une certaine envergure une part de logements sociaux. En dépit de quelques opérations réalisées jusqu'à présent, le bilan est lui aussi assez clair : 2 330 logements sociaux en 2005, 2 302 au 1^{er} janvier 2010, mathématiquement, il y a moins de logements sociaux. Certes, la ville respecte les obligations, les 20% d'obligation de la loi SRU, mais il n'est pas inutile de rappeler que ces 20% sont un plancher et non pas un seuil à surtout ne pas dépasser. 75% de nos concitoyens sont éligibles au logement social.

Mademoiselle Candelier constate que depuis l'adoption du PLU, deux des propositions du groupe EEVL faites en 2007, et qui avaient été balayées à l'époque d'un revers de main, ont été décidées : les bonifications de COS pour utilisation d'énergies renouvelables et pour création de logements sociaux. Enfin, Mademoiselle Candelier remarque une fois encore le silence du rapport sur les gens du voyage.

Puisqu'il s'agit de prendre acte, il n'y aura de vote. Melle Candelier reste néanmoins sur sa faim et regrette que ce bilan ne soit pas l'occasion de décider la mise en révision du PLU pour répondre de façon plus volontariste aux besoins de nos concitoyens en matière de logements et notamment en matière de logement social.

Monsieur Durdux souligne le fait que ce rapport apporte un éclairage intéressant sur la situation du logement à Sèvres ; il est donc important de faire périodiquement ce type d'étude et de pouvoir en débattre. Il n'échappe à personne qu'en région parisienne, trouver un logement est quelque chose de difficile pour beaucoup de personnes, que ça coûte cher, que ça coûte même de plus en plus cher et qu'il faut dépenser une part de plus en plus importante de ses revenus pour louer ou acheter un logement. La population et les besoins de la population en général augmentent chaque année et en Ile de France, on n'a pas d'autres choix que d'augmenter progressivement mais significativement la quantité de logements disponibles.

Le rapport montre que la ville, malheureusement jusqu'ici, n'a pas apporté une contribution significative à l'accroissement de l'offre de logements sur la région. Il y a un certain nombre de raisons qui sont fournis, notamment la crise économique, ou le fait que les modifications du PLU n'ont pas forcément générée une dynamique plus rapide. En fait, Monsieur Durdux considère que Sèvres, d'une façon générale, est prisonnière de son PLU qui ne permet pas de construire beaucoup plus alors que, globalement, Sèvres n'est pas une ville très dense. Dans une situation de pénurie de logements, il faut pouvoir débattre de la densification, de la densité de logements sur les communes et notamment auprès des gares, comme le recommande la Région dans ces documents. Sèvres dispose de plusieurs gares, trois d'entre elles sont situées dans les zones UR du PLU donc avec les limites de constructions et de densifications qui leur sont propres. Le

groupe socialiste estime qu'au sein de ces zones, près des gares, il serait intéressant de pouvoir adapter le PLU pour pouvoir densifier légèrement et pouvoir augmenter la quantité de logements disponibles dans cette zone.

Monsieur Blanchard souligne que dans le projet de délibération, il y a deux articles, le premier prend acte, le deuxième décide ; il y a donc un vote à faire sur l'article 2, par rapport à cette décision de ne pas procéder à la révision du PLU. C'est du reste pour ce motif qu'en commission, il s'est prononcé contre le projet de délibération, car il pense qu'il faut procéder à la révision du PLU.

Monsieur le Maire donne raison à Monsieur Blanchard de bien préciser les choses, parce que la loi demande à la fois d'examiner le bilan et de décider si on révisé ou pas le PLU.

Madame Mazard reprend la parole pour évoquer le décompte des logements sociaux. Quand il est dit que le nombre de logements sociaux a baissé dans la ville, c'est vrai et c'est faux. C'est vrai sur le décompte, mais dans les faits, il y a eu au moment de la loi SRU, la sortie de tous les logements qui n'étaient pas dans la première catégorie de logements sociaux dit PLA, qui étaient ce qu'on appelait les PLI, les Prêts Locatifs Intermédiaires. Il y en a près de 300 sur la ville et ces logements-là ont été déconventionnés et ne sont plus compris dans le calcul des logements sociaux. Ils restent sous le statut du bail à vie mais ils ne sont pas comptabilisés à ce niveau-là parce qu'ils ont des montants de loyers supérieurs aux loyers conventionnés. Cela n'est pas rien, ce sont tous les logements qui sont à la Cristallerie, rue des Binelles, cela concerne le Logement Français, 3F, etc.

Monsieur le Maire complète en précisant qu'il n'empêche qu'une partie des leurs locataires appartiennent aux 75% de français relevant du logement social. Pourtant ils ne sont pas considérés comme vivant dans des logements sociaux alors qu'ils sont éligibles au logement social.

Poursuivant, Monsieur le Maire entend répondre à plusieurs questions après une première remarque. Il rappelle ainsi que Mademoiselle Candelier soulignait, à l'époque de l'élaboration du PLU, les risques de baisse de la population. C'était une vision intéressante parce qu'à l'époque, la ville comptait 22 700 habitants alors que maintenant, elle en compte 23 500. Monsieur le Maire pense que les écologistes sont ici pris en défaut car on ne peut pas dire qu'il y a eu un manque de dynamisme dans ce PLU, ce qu'ils considéraient pensant que la population allait baisser, et se retrouver avec pratiquement 800 habitants de plus, soit une augmentation de 3%.

Sur le deuxième point, le problème des gens du voyage, Monsieur le Maire attend du groupe des écologistes des propositions car il est facile de dire il n'y a qu'à, il faut qu'on.

S'agissant de la densification aux abords des gares, comme le demande avec insistance Mademoiselle Candelier, comme Monsieur Durdux, Monsieur le Maire exprime sa perplexité. Il faut déjà écarter la gare du tramway en bords de Seine, quant aux deux autres gares, Monsieur le Maire demande aux deux élus de lui désigner publiquement les zones dont ils proposent d'exproprier pour remplacer des pavillons par des immeubles collectifs car, à sa connaissance, il n'y a pas de terrains disponibles à

l'exception des deux terrains affectés à des parking de surface à l'angle de la rue de Ville d'Avray, d'une part et des rues Riocreux et Brancas, d'autre part. Monsieur le Maire en soulignant que dans les deux ans qui viennent, à l'horizon 2012 ou 2013, c'est pratiquement près de 300 logements qui vont sortir de terre, entre ceux de la rue Hetzel, de la Grande Rue, de la rue des Pommerets, de la rue Brancas. Et pour ce qui concerne les abords des gares, la Municipalité a agi puisqu'elle a exercé son droit de priorité sur les terrains de la SNCF, rue des Pommerets. Pour le reste, il attend que le groupe des élus écologistes comme celui des élus socialistes désignent clairement les pavillons qu'il faut exproprier aux abords des gares, sinon tout ce qui est dit par ces deux groupes reste un vœu sans signification.

Quant au besoin général en logements, Monsieur le Maire reconnaît qu'il est fort, qu'il est réel, mais il tient à rappeler qu'en 2000, il y a eu 200 000 logements construits en France et qu'en 2010, en terme de mise en chantier, on en est à 400 000. On a simplement multiplié par deux. Mais il est vrai que ce n'était pas le même gouvernement.

Le projet de délibération est adopté à la majorité. 5 voix contre : Mme CYROT, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, M. DURDUX et Melle CANDELIER.

20°) Rapport annuel 2010 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Rapporteur : Madame ROUX-FOUILLET

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 15 mars 2011 a pris acte du rapport annuel 2010.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Roux-Fouillet pour présenter le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Madame Roux-Fouillet tient à remercier, à l'occasion de ce rapport, les services en charge de l'action sociale, notamment le travail quotidien qu'ils accomplissent auprès des personnes handicapées.

Madame Roux-Fouillet n'entend pas s'attarder sur la présentation de ce rapport à la fois complet et synthétique. Elle invite les conseillers à se reporter à la page 22 du rapport pour avoir une photographie de la population concernée.

Pour ce qui est de l'année 2010, elle souhaite surtout mettre l'accent sur deux points. D'abord, ce qui est une nouveauté, la création au niveau de la communauté GPSO d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées, commission dans laquelle siège à la fois des élus mais aussi des représentants associatifs de chacune des sept communes et, en raison des compétences qui sont attribuées à la communauté d'agglomération, ce sont les questions liées à la voirie et au stationnement qui ont été plus particulièrement traitées cette année.

Elle ajoute que les fonctionnaires en charge de ces questions, au sein de GPSO, assistent de façon très régulière à la commission communale pour l'accessibilité. Il y a

ainsi, au niveau local, un suivi très précis de ces questions en matière de voirie et de stationnement.

Le deuxième point sur lequel Madame Roux-Fouillet souhaite insister, c'est tout le travail qui a été fait autour de l'accessibilité des bâtiments municipaux puisque la phase importante de diagnostic des 64 bâtiments et équipements municipaux est aujourd'hui achevée, et qu'elle permet dorénavant de définir une planification pluriannuelle des travaux à réaliser pour faciliter l'accès des personnes handicapées à ces différents équipements. Elle précise de plus, puisque cette question avait été évoquée lors d'un précédent conseil, que les travaux pour rendre accessibles certains bâtiments peuvent bénéficier de subventions ; c'est notamment le cas pour les équipements sportifs et culturels.

Puisque la communauté GPSO a été citée par le rapporteur, Monsieur Blandin demande à Madame Roux-Fouillet quand l'on peut espérer avoir une harmonisation des modes et des tarifs des transports des personnes à mobilité réduite sur le territoire communautaire ?

Madame Roux-Fouillet s'étonne de cette question de la part de Monsieur Blandin lorsque l'on sait les difficultés que l'on connaît dans ce domaine depuis les décisions prises par le STIF, il y a deux ans, de déléguer aux Départements la gestion du transport des personnes handicapées.

Il faut savoir que le système mis en place par le Département des Hauts-de-Seine concerne les personnes handicapées à 80% et plus, avec des tarifs très supérieurs à ceux du « Petit Bus ».

Pour l'instant, les deux systèmes cohabitent, mais il n'est pas certain que cela puisse continuer, le STIF ayant supprimé les subventions qu'il versait jusque-là aux services locaux.

C'est davantage dans le domaine de la voirie que l'action de GPSO va se concrétiser par la mise en œuvre d'un plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces verts, en rappelant toutefois que la situation de Sèvres est déjà très satisfaisante comparée à d'autres communes de l'agglomération.

Monsieur le Maire entend apporter une précision sur le problème du transport des personnes à mobilité réduite. Il y avait un système, existant dans de nombreuses villes du Département, un système propre de transport pratiquement à la demande, bénéficiant à la fois aux personnes handicapées mais, d'une façon plus générale, aux personnes à mobilité réduite sur éventuellement une attestation du CCAS. C'est un système qui marchait bien. La Région, ou plutôt le STIF, a décidé de développer un autre système qui s'appelle le PAM, qui a été étendu peu à peu à tous les départements, avec beaucoup de pression. Les Hauts-de-Seine ont été amenées à y adhérer, qui concerne des trajets éventuellement plus lointains, sur appel, mais dont il est imposé qu'il n'accepte que des personnes handicapées et titulaires d'une carte de handicap. Or, il faut savoir que dans le Petit Bus, 66%, les deux tiers, grosso modo, des passagers et des utilisateurs, sont des personnes âgées, personnes à mobilité difficile mais qui ne sont pas pour autant titulaires de carte de handicap. Elles n'ont donc pas le droit d'utiliser le système départemental. A Sèvres, comme dans de nombreuses autres villes du Département, les municipalités ont décidé de maintenir leur système de transport bien

que le STIF prétende vouloir leur interdire de le faire. Le Stif ne veut pas de système de transport à la demande, non seulement il ne veut plus le financer, puisque le subventionnement s'est achevé à la mi 2010, mais il ne veut même pas qu'il puisse fonctionner en refusant de donner les autorisations nécessaires. Comme pour le ramassage scolaire pour lequel la Communauté a obtenu d'être organisatrice de second rang par délégation du STIF, les villes pourraient obtenir une autorisation si elles mettent en place un système de transport avec circuits et arrêts, ce qui est complètement stupide pour cette catégorie d'utilisateurs.

Madame Cyrot qui suit les travaux de cette commission avec beaucoup d'attention et d'intérêt souhaite faire trois remarques. La première concerne l'insertion professionnelle, celui des chômeurs ayant un léger handicap et qui n'arrive pas à trouver du travail. La seconde concerne la question du transport des personnes à mobilité réduite. Madame Cyrot fait observer qu'il n'est pas mal qu'il y ait une certaine complémentarité entre les deux systèmes de transport, à la fois un système pour des trajets intra muros et un autre pour des trajets plus lointains, que n'aurait pas pu mettre en place la Ville. Mais surtout, il y a de son point de vue un chantier qu'il conviendrait d'ouvrir davantage : c'est la sensibilisation du public. Il y a eu quelques expériences qui ont été faites dans la ville mais il lui semble que c'est un chantier qui pourrait faciliter le « vivre ensemble ». Cela aurait été hypocrite de le faire quand ce n'était pas possible d'accéder à la mairie ou dans certains bâtiments publics, maintenant que cela le devient, on peut peut-être passer à cette phase-là.

Pour Monsieur le Maire, c'est effectivement un des mérites des travaux de la mairie que le groupe socialiste a pourtant combattu.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

21°) Intercommunalité – SEDIF – Avis sur la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération LE PARISIS au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

Rapporteur : Monsieur FORTIN

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 19 mars 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Fortin propose de donner un avis favorable à l'adhésion de la communauté Le Parisis au SEDIF.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

22°) Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Monsieur BARRIER

le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation au Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est saisi de deux questions orales, l'une du groupe socialiste, la seconde du groupe des écologistes. Auparavant, il souhaite donner une information au conseil à la suite des déclarations faites par Mme Rossi lors de la séance du mois d'octobre.

Madame Rossi avait déclaré lors de l'examen du rapport annuel sur la gestion de la SEMI-Sèvres qu'elle ne comprenait pas que la société fasse état des travaux faits dans les ascenseurs alors que ceux ci fonctionnent très mal dans certaines résidences, citant l'exemple de l'immeuble du 37 rue de la garenne, ce qui a fait sursauter les intéressés. En effet, enquête faite sur toute l'année 2010, il s'avère qu'il y a eu trois périodes d'arrêt des ascenseurs à cette adresse, l'une de quatre jours, la deuxième de deux heures et la troisième de quatre heures, ce qui fait un total de trois jours et quart, ce qui est bien loin des trois mois d'arrêt du fonctionnement dont se plaignait Madame Rossi.

Madame Rossi réagit en précisant qu'elle s'est peut être mal exprimée, mais qu'elle avait souhaité signaler ce mauvais fonctionnement, principalement entre le rez de chaussée et les parkings souterrains, notamment parce que pendant plusieurs semaines deux personnes handicapées n'ont pu se rendre dans leur parking.

Monsieur le Maire renvoie Madame Rossi vers la SEMI-Sèvres pour s'expliquer à ce sujet mais confirme que l'on ne peut pas dire que l'immeuble ait été privé d'ascenseur pendant trois mois quand il s'agit de trois jours.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Durdux pour exposer la question du groupe des élus socialistes.

Monsieur Durdux indique que pour chauffer et climatiser le nouvel espace Saint-Omer, la mairie a installé dans la cour adjacente à l'immeuble du 62 Grande Rue, un système climatique raccordé au bâtiment municipal par de très grosses gaines de ventilation. Outre le caractère fortement disgracieux de cette installation, ce système constitue une forte gêne pour les habitants de l'immeuble du 62 Grande Rue du fait des émissions sonores continues de l'engin et du rejet massif de flux d'air en provenance des échangeurs et ceci, directement dans le jardin de la copropriété.

L'installation de ce dispositif a été réalisée sans aucune étude d'impact pour le voisinage et malgré les quelques modifications apportées après les plaintes de la copropriété, ce système de climatisation ne présente pas un caractère supportable pour l'immeuble.

Comment se fait il qu'un permis ait pu être accordé pour installer un bloc de climatisation si gênant pour le voisinage ? Et de quelle façon la mairie va procéder pour éliminer totalement les nuisances liées à cet ensemble ?

Monsieur le Maire rappelle à grands traits quels sont les travaux qui ont été réalisés dans l'Hôtel de Ville et notamment la création d'un nouvel espace d'accueil, chauffé et isolé vis-à-vis de l'extérieur sous une verrière.

L'installation du dispositif de climatisation avait été étudiée de façon précise par un bureau de contrôle. La mise en œuvre de ce type d'installation, il s'agit d'installations qui sont situées au fond d'une cour très étroite sur laquelle ne donne

d'ailleurs aucune fenêtre de l'immeuble puisque c'est un mur pignon aveugle, répond à des normes précises en matière d'émission de bruit, qui renvoie au décret du 31 août 2006.

Monsieur le Maire concède qu'il y a eu effectivement, au début, des problèmes de bruit excessif. Des travaux d'isolation acoustique et de capotage de l'installation ont été réalisés en novembre 2010. Ils ont permis d'améliorer très sensiblement le niveau d'émission sonore pour se mettre en conformité avec la loi, mais il faut reconnaître que pour être parfaitement conforme aux normes, il reste à diminuer de 2 décibels l'émission sonore dans une bande de fréquence précise, qui est autour de 500 hertz. La campagne de mesures, à la suite de ces travaux, vient d'avoir lieu et ses résultats ne sont pas encore connus.

Monsieur le Maire souhaite néanmoins faire une mise au point. Il n'y a aucun rejet massif de flux d'air d'échangeur vers le jardin de la copropriété, tous les rejets se font vers le ciel, comme d'ailleurs dans toutes cheminées ; il y a simplement un petit filet d'air qui est lié au système de refroidissement des moteurs extérieurs, il est dirigé vers le haut, parfaitement conforme au règlement. Il poursuit en précisant que le directeur des services techniques comme lui-même, selon le cas, ont correspondu par de nombreux courriers explicatifs avec le président du conseil syndical, le 15 mai 2010, le 25 mai 2010, le 9 juillet 2010, le 8 décembre 2010 et le 21 janvier dernier. Que par ailleurs, il a mis en demeure, par lettre du 20 janvier, l'entreprise de parfaire son travail. puisqu'il y a encore un petit delta sur certains points, qui n'est pas conforme.

Pour terminer, Monsieur le Maire déclare rester très attaché à obtenir un résultat conforme à la réglementation, comme il a eu l'occasion de l'écrire, le 21 janvier, au président du conseil syndical, tout en lui expliquant l'intérêt, par ailleurs, des travaux d'aménagement de la mairie que ce dernier ne semblait pas avoir très bien compris.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Blanchard pour exposer la question du groupe des élus écologistes.

Monsieur Blanchard indique que le terrain sur lequel est implanté le Poney Club de Brimborion a été vendu à la société par actions simplifiées « La colline des poneys », pour 2 700 000 euros, soit 60 euros du m². On trouve dans cette SAS des personnes privées, telle qu'une ancienne conseillère municipale de Sèvres ou le président du Poney Club de Brimborion et, bien sûr, l'association Poney Club de Brimborion qui est aujourd'hui largement majoritaire avec 91% des parts. Monsieur Blanchard cite ensuite une déclaration du Maire qui, interrogé par le journal Le Parisien, en avril 2009, répondait : « nous n'avons pas vocation à racheter cette parcelle mais si les haras s'en séparent, ils ont l'obligation de nous la proposer d'abord, nous ne laisserons pas l'Etat vendre ce site classé ».

Monsieur Blanchard demande au Maire d'expliquer au conseil pourquoi il a changé d'avis ? Il souhaite aussi avoir des assurances quant au fait qu'aucune nouvelle construction ne viendra dénaturer ce site et que le parc restera ouvert au public.

Monsieur le Maire se dit tout d'abord très flatté de l'attention portée par Monsieur Blanchard à ses déclarations, qui remontent déjà à deux ans. Il confirme que

le terrain en question, qui correspond à peu près à la moitié de la colline, soit environ 4 hectares, a été vendu pour 2 700 000 euros à cette société dont il faut rappeler, et c'est bien de l'avoir en tête, que l'association du poney club de Brimborion est propriétaire à 91%, à coté de quelques personnalités à titre individuel comme son Président, ou Madame Palmieri, qui est fondatrice du Poney Club. L'on peut donc dire que c'est le Poney Club qui a acheté le terrain.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant qu'il y a deux propriétaires sur cette colline : la ville pour une moitié, c'est sur le terrain de la ville que se situe l'école notamment et les terrains de sports en contrebas, et puis il y avait le ministère de l'agriculture et, plus précisément, le service national des haras mais, en pratique, cela a toujours formé un seul ensemble ouvert au public depuis toujours, à tel point d'ailleurs que quand il y a eu la tempête de décembre 1999 qui a fait des dégâts, c'est en fait la ville qui a pris sur elle, pour la sécurité de tout le monde, de dégager et d'abattre l'ensemble des arbres en mauvais état.

Monsieur le Maire indique que le président du Poney Club, l'avait approché il y a plusieurs mois, pour lui faire part d'une intention de vente de la part du service des haras, de son inquiétude à ce sujet, et de sa volonté de trouver une solution pour permettre à l'association d'acheter le terrain, sollicitant la ville pour participer financièrement au montage de l'opération.

Dès cette époque, Monsieur le Maire avait clairement encouragé le Président du Poney Club, tout en lui précisant qu'il n'entendait pas impliquer financièrement la commune. Et lorsque la DIA est parvenue en Mairie en décembre 2009 et que l'assurance a été acquise que c'était bien l'association du Poney Club qui était l'acheteur, Monsieur le Maire a donné son feu vert à la transaction. Pour lui, c'était une excellente solution, qui ne changeait pratiquement rien à la situation antérieure qui fonctionnait bien, sans obliger la ville à intervenir financièrement. Sur les deux questions posées par Monsieur Blanchard, Monsieur le Maire répond d'une part que dans un site classé, il n'est pas question de construire, la ville disposant de tous les moyens de bloquer, et d'autre part qu'il y aura la même ouverture au public. Il y a donc tout lieu d'être satisfait et aucune raison d'être inquiet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

*Compte-rendu analytique, approuvé à l'unanimité,
en séance du Conseil municipal du 17 juin 2011.*